L’entreprise de M Jean FOUPARTOU fabrique et vend une pièce électronique, elle est organisée en 3 départements :

* La « direction des produits » pilote le cycle de vie du produit ; elle élabore notamment un coût de revient cible (CRC), ce coût est compatible avec les objectifs de rentabilité et de profit global de l’entreprise ;
* La « direction des études » détermine un coût de revient dans des conditions de production optimales, appelée CP ; ce coût est transmis à la direction industrielle
* La « direction industrielle » estime de le coût de revient complet, CRO, qui semble réalisable, avec les conditions réelles de production.
* Sur la base de ces 3 coûts, des négociations s’instaurent entre les trois directions pour aboutir à une solution acceptable. Si l’écart est trop important entre CRC et CRO, il sera difficile de revenir en arrière et les commerciaux ont alors la charge d’augmenter le volume des ventes pour assurer la couverture des coûts.

Question : cette entreprise adopte-t-elle réellement une démarche de coûts cibles ? argumentez ?